

15.07.2003 – 15:20 Uhr

## Les caisses maladie membres du Groupe Mutuel communiquent leur politique de primes pour 2004

*Martigny (ots) -*

Les différentes caisses maladie membres du Groupe Mutuel communiquent que les primes de l'assurance obligatoire des soins, avec la nouvelle franchise ordinaire de Fr. 300.-, seront augmentées en moyenne de 3.52% au 1er janvier 2004.

Les caisses maladie membres du Groupe Mutuel ont établi leurs primes 2004 pour l'assurance obligatoire des soins en fonction d'un grand nombre d'éléments, dont notamment:

- L'évolution des coûts prévisibles pour 2004;
- La situation financière 2003 de chacune des caisses au plan cantonal et national.

Les primes de l'assurance obligatoire des soins correspondant, pour les assurés adultes, à la nouvelle franchise ordinaire de Fr. 300.- seront augmentées, en moyenne et pour l'ensemble des caisses maladie membres du Groupe Mutuel, de 3.52% au 1er janvier 2004.

Cette hausse est la plus faible enregistrée depuis de nombreuses années.

Nouvelles dispositions fédérales: meilleure transparence et plus grande solidarité

Les nouvelles dispositions fédérales qui entreront en vigueur au 1er janvier 2004 concernant le nouveau découpage géographique des zones tarifaires visent une meilleure transparence des tarifs entre les différents assureurs maladie. Cette mesure ne devrait pas, dans la majorité des cas, avoir un impact significatif sur les primes des caisses maladie membres du Groupe Mutuel. En effet, celles-ci s'étaient adaptées, en 2002 déjà, à cette nouvelle répartition des zones de primes.

2004 verra aussi l'entrée en vigueur de nouvelles règles fédérales relatives aux rabais maximaux accordés aux assurés ayant choisi des franchises à option. Cette disposition veut améliorer la solidarité entre les assurés des différentes catégories de franchises au sein de chaque caisse. Les réductions de primes accordées ne pourront, à l'avenir, dépasser le 80% du risque supplémentaire pris par l'assuré dans le cas d'une franchise à option.

Ce plafonnement des rabais aura un impact significatif sur les primes correspondant aux franchises élevées, Fr. 1'200.- et Fr. 1'500.- notamment. Il faut noter que cette adaptation de primes concernera la totalité des assureurs.

Excellente situation financière

Si les prévisions de coûts pour 2004 se confirment, le niveau des fonds propres des différentes caisses maladie membres du Groupe Mutuel atteindra à fin 2004, en moyenne, près de 18 à 20% du volume des primes; cela correspond aux exigences légales et démontre l'excellente situation financière des différentes sociétés du Groupe.

Les nouvelles primes 2004 des caisses membres du Groupe Mutuel seront soumises pour approbation aux instances fédérales à fin juillet 2003.

Le Groupe Mutuel se réjouit d'offrir à ses clients des primes extrêmement compétitives et une garantie de continuité grâce à une

situation financière au-dessus de la moyenne.

Augmentation prévue pour 2004 (1)

Assurance obligatoire des soins - Adultes -  
Franchise ordinaire Fr. 300.-

Caisses maladie            Augmentation moyenne 2003-2004  
membres du Groupe Mutuel

Avenir	2.58%
La Caisse Vaudoise	1.52%
CM Chemin de Fer du Jura	5.00%
CMBB/SKBH/CMEL	3.24%
CM EOS	4.11%
CM Fonction Publique	3.78%
Futura	6.29%
Hermes	4.92%
CM Isérables	0.53%
Mutualité	5.00%
Mutuelle Valaisanne	2.76%
Natura	6.74%
Avantis	2.66%
CM Troistorrents	1.85%
Universa	2.13%

Total Caisses membres du Groupe Mutuel    3.52%

(1) Primes soumises à l'approbation de l'Office fédéral des  
assurances sociales

Contact:

André Grandjean  
Membre Direction d'entreprise  
Tél. +41/27/720'32'00

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000969/100465059> abgerufen werden.